Quelques clameurs se lèvent dans la foule que les agents sont contraints de maintenir.

Le corps est placé dans le fourgon qui s'éloigne vers le cimetière d'Ivry.

L'INHUMATION

L'inhumation a eu lieu dans le cimetière d'Ivry, le corps, retiré du panier, a été mis dans un cercueil de sapin non travaillé.

La tête était exsangue, un rictus aux lèvres.

L'abbé Faure a donné l'absoute. Il recommande aux gardiens du cimetière de bien remarquer la place où les restes d'Eyraud sont déposés parce que la famille réclamera le corps.

On remplira demain ou après demain les formalités nécessaires.

Eyraud est inhumé à côté de Prado, à la gauche de Vodable et de Gehomay.

L'ÉMEUTE MILITAIRE D'OPORTO

Londres, 2 février. — On lit dans la correspondance parisienne du *Times* au sujet des troubles d'Oporto :

« La révolte paraît avoir été le résultat des efforts prolongés de certains intrigants étrangers; sa défaite est d'autant plus significative, il y a d'autant plus lieu de s'en féliciter que le succès aurait pu provoquer en ce moment même des symptômes insurrectionnels sur une grande partie du continent. »

Le Roi en recevant les députés d'Oporto leur a exprimé sa reconnaissance pour l'attitude des habitants dans les événements de samedi.

Oporto, 2 février. — Le transport de guerre *India* est arrivé.

Les tribunaux militaires commenceront bientôt à fonctionner.

On a trouvé dans différentes maisons situées aux environs de l'Hôtel-de-ville, 225 fusils que les insurgés avaient laissés au moment de leur fuite. La rue plus grand nombre d'elles où les insurgés ont eu la première rencontre avec la troupe. Plusieurs d'entre eux étaient tombés à genoux demandant [illegible] quelques révoltés garde municipale.

La grande majorité des habitants d'Oporto se rallie de plus en plus à la forme actuelle du gouvernement.

La 22e session des agriculteurs de France

Paris, 2 février. — La Société des agriculteurs de France a tenu aujourd'hui sa cinquième séance.

Plusieurs membres ont prononcé des discours : tous ont encore parlé en faveur des droits sur les matières premières.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 2 février 1891

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre vote l'urgence sur une proposition de M. Dumonteil, qui tend à frapper d'amende les officiers ministériels qui réclameraient des honoraires supérieurs à ceux qui leurs sont dus.

La proposition est renvoyée à la commission du code de procédure.

La Chambre adopte, à l'unanimité des 487 votants, un projet de loi ouvrant au ministère du commerce, de l'industrie et des colonies, un crédit supplémentaire de quarante mille francs sur l'exercice 1890, pour bonification des pensions de la caisse nationale de retraites pour la vieillesse.

Le travail des femmes et des enfants

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi adopté par le Sénat sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

La Chambre adopte l'article 8 qui porte que les enfants jusqu'à l'âge de 18 ans, les filles mineures et les femmes, ne peuvent être employés à un travail effectif de plus de dix heures par jour et que ces heures de travail doivent être coupées par un repos d'une heure.

M. Chiché développe un amendement tendant à fixer à huit heures le maximum de la durée des heures de travail.

L'amendement, combattu par le rapporteur, M. Jamais, qui fait remarquer que la Chambre, en première lecture a réalisé tous les progrès actuellement possibles en réduisant la journée à dix heures, est repoussé par 357 voix contre 124.

La Chambre rejette ensuite divers amendements de MM. A. Boyer, Gabriel, sur ce même article.

Sur le même article, M. Laroche-Joubert, avec plusieurs de ses collègues, propose de supprimer ces mots « et les femmes ».

M. Laroche-Joubert. — Il faut permettre aux femmes de remplir honnêtement leurs devoirs de mères de familles; (Très bien à droite) il importe donc de maintenir sur ce point l'égalité de l'homme et de la femme. (Très bien à droite.)

M. le rapporteur Lemercier combat l'amendement.

Discours de M. de Mun

M. de Mun. — Je regrette de ne pas partager l'opinion de M. Laroche-Joubert.

Le travail des femmes, et surtout des femmes mariées, est la désorganisation de la vie de famille.

Je serai heureux qu'on put y porter remède.

Nos contradicteurs entendent laisser ce remède à l'initiative privée; pour moi, je ne crois pas que cela puisse se faire sans le concours impératif de la législation.

A-t-on fait disparaître par le progrès des mœurs et l'initiative privée cette abominable plaie qu'on appelle le travail de nuit des femmes; c'est absolument le contraire qui arrive. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Le travail de nuit des femmes a été généralisé dans les peignages du Nord; dans les Vosges la situation est la même; les industriels sont forcés par la concurrence de travailler la nuit. Et le travail avec l'alcoolisme, viendra abâtardir la race. (Applaudissements).

Dans les ateliers de Paris, le travail de nuit, sous le nom de veillée, se continue parfois jusqu'à une heure du matin.

A cette heure-là, beaucoup d'ouvrières préfèrent ne pas s'en aller; elles passent la nuit sur une chaise, et les malheureuses se soutiennent avec du café noir, sans dîner souvent, et quand il s'agit de femmes mariées, le mari attend au cabaret. (Applaudissements.)

Le lendemain, si les ouvrières arrivent en retard, on leur retient la demi-journée.

Le grand argument de nos contradicteurs est qu'il faut laisser la femme gagner sa vie; eh bien! ce gain est nul.

Le travail de nuit produit le chômage dont souffrent d'autres ouvrières, et dans la plupart des métiers, il y a encore, en plus, ce fait que la langueur d'été, on l'appelle la « mise au pot, » c'est-à-dire le chômage périodique.

Voilà pour Paris.

Considérons maintenant les ouvrières de fabriques; on croit que celles qui travaillent la nuit restent couchées le jour; ce n'est pas; les soucis et les soins du ménage les absorbent.

D'autres travaillent encore le jour; elles arrivent épuisées et font un mauvais travail; 10 ans de travail de nuit tuent une femme (Sensation), et quant aux enfants, un ouvrier a pu dire ce mot si juste : « Le travail de nuit est un mangeur d'enfants ». (Sensation prolongée. Applaudissements.)

La question n'est donc plus seulement une question industrielle, c'est une question nationale. (Applaudissements unanimes.)

Il faut songer à la dépopulation et faire une loi qui protège la sève de la nation.

Et, M. Ferry, réfléchissez-y, dans un canton des Vosges, on a écarté 54 conscrits. (Applaudissements.)

Depuis vingt ans, votre initiative privée a-t-elle supprimé ce travail? Non; il augmente au contraire.

Le chiffre de 12 heures est impossible parce qu'on éloigne trop longtemps la femme de chez elle; dix heures c'est tout ce qu'on peut demander.

En maintenant la femme dans le ménage la nuit, vous lui permettez de donner plus de bien-êtres à ses enfants, la mère de la famille est la sauvegarde de la femme et des enfants, car quand la femme est à la fabrique, l'enfant vagabonde et se perd. (Applaudissements.)

Si vous voulez préserver votre race, ce n'est pas à l'humanité des individus qu'il faut faire appel; c'est à une loi sage et mesurée, qui protège la femme du peuple et lui rende ses fonctions naturelles d'épouse et de mère de famille. (Doubls salve d'applaudissements sur tous les bancs).

L'éminent orateur reçoit à son banc les félicitations de ses collègues; de nombreux membres se succèdent au près de lui pour le féliciter sur son magnifique discours.

L'amendement de M. Laroche-Joubert, tendant à exclure les femmes du bénéfice de l'article 3 est repoussé par 419 voix contre 16. L'ensemble de l'article 3 est adopté.

L'ARTICLE IV

La Chambre adopte ensuite le premier paragraphe de l'article 4 ainsi conçu :

« Les enfants âgés de moins de dix-huit ans, et les filles mineures et les femmes ne peuvent être employés à aucun travail de nuit dans les établissements énumérés à l'article 1er. »

Le deuxième paragraphe ainsi conçu : « tout travail entre huit heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit » est adopté.

La Chambre rejette divers amendements de MM. Ferroul, Gabriel et Boyer qui tendent à la suppression des paragraphes 3, 4, 5, 6 de l'article 4 qui autorisent certaines industries à déroger aux prescriptions de la loi, soit d'une façon permanente, soit d'une façon temporaire.

La Chambre, par 408 voix contre 28, adopte le paragraphe 3 (texte de la sous-commission) légèrement modifié sur la demande de M. Jules Roche, ainsi conçu :

« Il sera accordé, pour les femmes et les filles âgées de plus de dix-huit ans, l'autorisation de prolonger le travail jusqu'à onze heures du soir, à certaines époques de l'année, pendant une durée totale qui ne dépassera pas 60 jours.

» En aucun cas, la durée du travail ne pourra dépasser douze heures. »

Les paragraphes 4, 5 et 6 (texte de la Commission) sont successivement adoptés ainsi que l'ensemble de l'article 4.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. La séance est levée à 6 heures 35.

SÉNAT

Séance du lundi 2 février

Présidence de M. Le Royer, président.

La séance est ouverte à trois heures.

La loi municipale

Le Sénat reprend la discussion de la proposition de loi de M. Lanoël, modifiant le paragraphe 7 de l'article 40 de la loi municipale de 1884.

M. Lebreton. — La proposition, si elle était adoptée, rendrait illusoire l'examen du recours devant le conseil d'Etat, son application compromettrait parfois les intérêts de la commune.

Au nom du gouvernement, M. Constans déclare que le garde des sceaux et lui acceptent le projet de la commission.

M. Emile Labiche demande que les auteurs de pourvois abusifs soient frappés d'une pénalité.

La proposition est renvoyée à la commission.

Le Sénat fixe à jeudi sa prochaine séance.

La séance est levée à 5 h. 20.

UN CRIME AFFREUX

Rouen, 2 février. — Un crime a été commis au hameau de Bois-le-Borgne, commune de Sigy, canton d'Argueil.

La nommée Marie Flandre, née Lequsn, jeune femme de vingt-quatre ans, a tué son enfant, petit garçon de trois ans, avec une cruauté révoltante.

L'ayant assis sur une chaise, elle lui a passé autour du cou une corde qu'elle a serrée fortement et attachée au dossier de la chaise. Cela fait, l'odieuse mère s'est enfermée dans la chambre voisine, attendant que son enfant fût mort.

Elle a avoué que, lorsqu'elle est rentrée au bout d'une demi-heure pour voir si tout était fini, le pauvre petit être râlait encore. Elle a assisté à son agonie sans être le moindrement émue.

[illegible] exhalé le dernier souffle, elle l'a couché dans son berceau, en ayant soin de lui envelopper le cou avec un mouchoir, afin de cacher les traces de la strangulation.

Poursuivant son horrible comédie, elle est allé, tout en pleurs, raconter aux voisins qu'elle venait de trouver son enfant mort; il avait, disait-elle, glissé de sa chaise, et la corde qu'elle avait mise pour le soutenir l'avait étouffé.

On a prévenu la gendarmerie, qui s'est rendu à Sigy. La mère dénaturée, en présence des constatations, a fait des aveux complets.

NOUVELLES DU JOUR

L'échec de M. Crispi et la Triple-Alliance

Vienne, 2 février. — Bien que l'on commence à douter d'un retour de M. Crispi aux affaires, on se refuse à croire que la chute du premier ministre italien puisse compromettre la solidité de la triple alliance, mais on redoute cependant que la disparition de M. Crispi exerce une certaine influence sur les relations de l'Italie avec ses alliés, dans ce sens que son successeur pourrait se montrer plus tolérant à l'égard des irrédentistes.

Paris, 2 février. — Le *Courrier du Soir* reçoit de son correspondant à Berlin (!) un télégramme disant que, dans une conversation toute récente, M. de Caprivi a déclaré que l'Allemagne devait être sans inquiétude sur les conséquences de la chute de M. Crispi, la triple alliance qui devait finir en 1892 ayant été renouvelée par anticipation l'année dernière jusqu'en 1898.

Cette nouvelle est trop grave pour ne pas mériter une confirmation qui se fera beaucoup attendre, croyons-nous.

Arrestation d'un espion

Paris, 2 février. — M. Dulac, commissaire aux délégations judiciaires a procédé, aujourd'hui, à l'arrestation du nommé Thiessen, âgé de 33 ans, né à Arlon (Belgique).

Cet individu est accusé d'espionnage. Il aurait levé sur les frontières franco-belges et franco-allemandes des plans qu'il envoyait en Allemagne sous enveloppes avec entête du ministère des affaires étrangères. Sa correspondance avec un autre espion de nationalité française qui est à l'étranger a été saisie, et établit clairement le crime d'espionnage.

La garnison de Bruxelles consignée

Bruxelles, 2 février. — La garnison de Bruxelles tout entière est consignée.

Le Conseil communal de Bruxelles et la révision

Bruxelles, 2 février. — Le Conseil communal, dans sa séance d'aujourd'hui, par 19 voix contre 6, a émis le vœu que les articles 47 et 56 de la Constitution soient révisés immédiatement dans le sens d'une extension large et démocratique du droit de suffrage.

La question sociale. — Une lettre de l'évêque de Montpellier à M. le comte de Mun

Montpellier, 2 février. — Mgr l'évêque de Montpellier vient d'adresser à M. le comte de Mun une lettre de félicitations au sujet de ses « Quelques mots d'explications ». Sa Grandeur y dit, à propos du Congrès de Liège :

« Ce n'était point là de simples réunions de parade : les mémoires avaient été préparés avec soin, imprimés et distribués avant les séances, ardemment discutés dans les commissions. Et partout on sentait l'impression d'un grand devoir à remplir, de généreuses initiatives à tenter, de solutions à examiner et à prévoir pour aider au laborieux enfantement d'un temps et d'un régime nouveaux.

» Aucune assemblée à laquelle j'ai assisté ne m'a apporté des émotions plus salutaires et plus viriles. Ne faut-il pas, comme vous le dites si éloquemment, que les catholiques soient prêts pour la révolution la plus entière peut-être qui se soit jamais annoncée au monde?

» Comme vous, monsieur le comte, je ne crains pas d'admirer la grandeur, le haut esprit politique du prince, qui ne voudrait pas être surpris, comme Louis XVI, par l'écroulement inattendu de son trône, et qui essaie, pendant qu'il en est temps peut-être encore, d'employer les ressources d'un puissant Etat pour prévenir les ruines morales et matérielles dont le socialisme est la menace.

» Vous repoussez avec raison cette épithète de socialiste, si malsonnante à des oreilles catholiques, que l'on voudrait lier à vos doctrines pour se dispenser de compter avec elles; et quand on est, comme vous et vos amis, soumis aux dogmes chrétiens, partisans déclarés des droits sacrés de la famille, défenseur de la propriété et de la liberté individuelle, on peut dédaigner des accusations réfutées d'avance et qui ne s'appuient sur rien de sérieux.

» Continuez donc, cher monsieur, par la parole et par la plume, à remplir la belle mission que vous tenez de Dieu. »

M. Piou à Rome

Rome, 2 février. — M. Piou vient d'arriver à Rome : il est descendu à l'hotel d'Angleterre. Il a été reçu par le cardinal Rampolla et par plusieurs prélats politiques. Il rencontre partout la bienveillance la plus marquée.

Il sera reçu incessamment par le Pape. Il a pu constater, me dit-on, combien le Saint-Siège est favorable à l'idée du toast du cardinal Lavigerie; car, malgré les derniers incidents, Rome est décidée à poursuivre la politique d'action et de concentration, dont le toast d'Alger a donné le signal.

Une réception à l'ambassade française, près le Quirinal

Rome, 2 février. — Les journaux rendent compte, dans des termes sympathiques, de la réception qui a eu lieu à l'ambassade de France.

Plus de deux mille personnes ont passé dans les salons de l'ambassade.

Les personnages de la cour, les hauts fonctionnaires, toutes les personnalités parlementaires, ainsi qu'un grand nombre de dames de la haute société, parmi lesquelles on remarquait la princesse Baratof, la marquise Santonofrio, la princesse Bráncaccio, la princesse Odescalchi, la comtesse Brambilla, etc., assistaient à la réception.

La présidence de la Commission des douanes au Sénat

Paris, 2 février. — La commission des douanes avait à élire son président, en remplacement de M. Foucher de Careil, décédé.

Deux tours de scrutin ont été nécessaires pour mener à bien cette opération.

Au premier tour, les votes se sont ainsi répartis : MM. Jules Ferry, 14 voix, Loubet, 6, Challemel-Lacour (actuellement vice-président), 6, Cochery 4, Malézieux, 1.

Au deuxième tour, M. Jules Ferry, a été proclamé élu par 17 voix contre 7 à M. Lionbet et 7 à M. Challemel-Lacour.

Le privilège de la Banque de France

Paris, 2 février. — La Droite royaliste du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. de Maillé.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. de Lanjuinais, d'Aillères, de Villsbois et Maréchal, la réunion est unanime à décider qu'il y a lieu d'accepter le principe du projet du gouvernement, relatif au renouvellement du privilège de la Banque de France, sauf les modifications de détail que la commission spéciale pourra avoir à examiner.

Le tarif douanier à la Chambre

Paris, 2 février. — La commission générale des douanes a adopté le rapport de M. Letellier sur les produits chimiques de chaux; elle a voté un droit de 50 centimes, tarif minimum et 0,75 tarif maximum, par cent kilos.

Pour l'acide sulfurique, le rapporteur proposait un droit de 50 centimes; ce droit a été repoussé.

Pour le nitrate de potasse, la commission a voté un droit de 2 et de 3 francs.

En ce qui concerne la soude caustique, MM. Roux et Boucher demandent que le droit soit réduit à 6 et 6,50, afin que les industriels ne soient pas sous la dépendance des fabricants de soude.

La commission adopte l'amendement de M. Boucher.

En dernier lieu, la commission vote sur les lièges bruts des droits de 2 et de 3 fr.

L'émeute militaire au Portugal

Lisbonne, 2 février. — La situation est absolument calme, tout semble terminé aujourd'hui; à peine une légère émotion dans le public.

Les dépêches que nous recevons de l'étranger montrent qu'on a accordé plus d'importance aux troubles que nous ne leur en avons accordé nous-mêmes.

Londres, 2 février. — Suivant une dépêche du *Morning Post*, l'état de siège aurait été proclamé à Oporto pour une période de trente jours.

L'anniversaire du drame de Meyerling

Vienne, 2 février. — La princesse impériale, archiduchesse Stéphanie, est allée prier, à l'occasion du jour anniversaire de la mort de l'archiduc Rodolphe, sur la tombe de son mari, dans l'église des Capucins, qui renferme la crypte impériale.

L'empereur Guillaume II, à la même occasion, avait chargé son ambassadeur à Vienne de déposer sur le cercueil du défunt une magnifique couronne avec cette inscription :

Souvenir à l'ami fidèle

GUILLAUME.

Tirage de l'emprunt de Paris

Paris, 2 février. — Ce matin a eu lieu un tirage d'obligations de la Ville de Paris, emprunt 1855-1860.

Le numéro 60.373 gagne 100.000 francs.

Les numéros 91.969, 115.124, 101.779, 18.139, gagnent chacun 10.000 francs.

Un manifeste de la Ligue catholique allemande

L'*Univers* annonce qu'il a reçu au dernier moment un manifeste adressé par la ligue catholique allemande à tous les hommes de bonne volonté des pays qui forment l'empire allemand les invitant à s'unir pour la défense de la société chrétienne.

30.000 francs rendus

En mai 1890, raconte la *Chronique picarde*, un audacieux voleur dérobait chez M. Delattre, garde à Ferrières (Somme), 30.000 fr. or et papier. Il y a 15 jours, M. Delattre retrouvait dans sa cave sa caisse, ses titres, son or et ses billets, que le voleur, probablement rongé de remords, était venu déposer là. Il ne manquait que quelques centaines de francs.

Les commandements de Dieu ont tout de même du bon.

Le Saint-Père et les zouaves pontificaux

Le *Freeman's Journal* de New-York, mentionnant un bruit d'après lequel le Saint-Père aurait l'intention d'accorder des médailles d'or à tous les zouaves pontificaux qui ont défendu Rome contre les bandes révolutionnaires, rappelle que New-Yark compte une douzaine de ces vétérans du Saint Siège.

Et à ce propos le journal américain raconte l'anecdote suivante :

« Quelques années après le triste événement (la prise de Rome), un gentleman américain, un Yankee pur sang, alla voir Pie IX et lui dit :

« Nous avons l'argent nécessaire pour équiper 500.000 » hommes Irlandais et Américains, et les moyens suffi» sants pour les débarquer ici. Dites un mot, et nous » pouvons balayer les Sardes de Rome, et au besoin » soumettre l'Italie. »

» Le bon Pape regarda l'homme en souriant et répondit :

« Mon fils, rentrez chez vous et dites vos prières. » Dites à vos amis de faire de même. Dieu arrangera les » choses à son heure. »

Il va sans dire que nous laissons au journal américain la responsabilité de son anecdote.

Les commissions sénatoriales

Paris, 2 février. — Trois commissions importantes se sont constituées ou ont complété leur bureau aujourd'hui.

La commission de l'armée a élu président M. le général Billot; vice-présidents, MM. le général Grévy et Berthelot; secrétaire, M. Lourties.

La commission de la marine a élu président M. l'amiral Peyron; vice-président M. Lenoël; secrétaires MM. Isaac et de Casabianca.

M. Carnot au concours agricole de Paris

Paris, 2 février. — Le président de la République a visité aujourd'hui le concours général agricole.

M. Carnot est arrivé à deux heures un quart, accompagné du général Brugère.

Le président a été reçu par M. Develle, ministre de l'agriculture, et M. Tisserand, directeur de l'agriculture.

Dans le cortège se trouvaient tous les membres du jury.

Le président a commencé sa visite par la section des animaux; il est ensuite monté au premier étage et a visité longuement la section des fruits, légumes et la partie industrielle.

La visite présidentielle s'est terminée sans incident.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix, 3 février. — Hauteur barométrique, 778. Température A 7 heures du matin..... 3 degrés audessus de zéro. A 1 » du soir..... 5 degrés audessus de zéro. A 5 » » ..... 5 degrés audessus de zéro.

Paris, 2 février. — La hausse barométrique, encore rapide, s'est propagée vers l'intérieur du continent, elle atteint 16 mm sur le Pas-de-Calais, 15 mm à Nantes où la pression s'élève à 781 mm. Le minimum de la mer du Nord disparaît vers les régions polaires, un autre apparaît au nord-ouest de l'Ecosse (760 mm).

Le vent est faible et variable sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, il souffle fort du sud à Valentia et du nord en Provence.

De faibles pluies sont encore signalées en Irlande, sur la France et le bassin de la Baltique.

La température baisse sur nos régions.

Le thermomètre marquait ce matin 24° à Charkow, 8° à Vienne, 0° à Nantes, 4° à Paris, Lyon et 12° à Alger.

En France, le temps se remet au froid avec ciel beau ou nuageux.

A Paris, hier, temps pluvieux.

Température la plus basse de la nuit : 2°.

UN AIR D'OPÉRA

Jardins de l'Alcazar, délices des rois maures
Que j'aime respirer sous vos vieux sycomores
Les brises du CONGO, de[illegible] les parfums puissants
Charment tant l'[illegible]ucerat et sont si caressants!

25518d *Un artiste roubaisien à Victor Vaissier.*

L'UNION DES ACHATS

9me COMBINAISON. — **Participation aux tirages des valeurs à lots**

Avec les souches des bons de l'*Union des Achats*, on a droit à une participation à divers tirages de valeurs à lots. L'*Union des Achats* fait connaître, quelque temps avant chaque tirage, le nombre de souches nécessaires pour la participation. En général, trente souches de bons d'un franc donnent droit au dixième du lot, en cas de sortie au-dessus du pair du numéro de l'obligation à laquelle est attachée la participation. Ceux qui paieront leurs achats au moyen des bons de l'*Union*, pourront s'assurer la chance de gagner ainsi : 100 francs, 500 francs, 1000 francs, voire même 10000 francs si le numéro participant gagne le lot principal.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1o A la librairie du Journal de Roubaix ;

2o Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DÉSIRANT S'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une conférence à l'Ecole des Arts Industriels. — Initier le public aux secrets de l'art, développer son goût pour les belles choses, lui présenter dans des causeries simples et à la portée de tous, les grandes évolutions qu'on rencontre à plus d'une époque de notre histoire, n'est-ce pas servir l'industrie elle-même dont les produits sont mieux appréciés du consommateur, ainsi préparé à en reconnaître la valeur?

Tel est le résultat pratique que nous trouvons dans des conférences du genre de celle qui a été donnée, lundi après-midi, à l'Ecole nationale des arts industriels. Nous avons constaté avec satisfaction que le vaste et magnifique amphithéâtre n'était pas seulement occupé par les élèves, mais que bon nombre de nos concitoyens appartenant à l'industrie locale, et même quelques dames avaient répondu à l'invitation.

Nous souhaitons bien sincèrement que des réunions de ce genre se renouvellent fréquemment et nous sommes persuadé qu'elles seront de plus en plus suivies.

M. Julien Lagache, maire, MM. Vinchon et Pierre Destombes, adjoints, M. Henry Mathon, président de la Chambre de Commerce, M. Verlais, administrateur de l'Ecole et plusieurs autres notabilités occupaient des places réservées.

Le conférencier est M. Germain Bapst, secrétaire de l'*Union centrale des Arts décoratifs*.

Orateur élégant, M. Bapst a tenu pendant plus d'une heure sous le charme de sa parole facile, un auditoire qui conservera, nous en sommes certain, le plus agréable souvenir de cette conférence que nous allons essayer d'analyser.

Le sujet était : *Les Arts et l'Industrie à notre époque.*

M. Bapst manifeste d'abord ses sentiments de profonde admiration pour notre industrieuse cité. « On parle souvent des villes américaines, dit-il, et quand on les connaît, c'est notre civilisation qu'on retrouve, il n'est pas au monde une cité comparable à celle que vous avez fondée, et c'est pour la France que vous avez travaillé.

» En faisant de votre industrie une industrie artistique, en répandant partout vos articles, vous avez imposé la mode, vous avez établi la supériorité du nom français. »

Mais si l'œuvre est accomplie, il faut maintenant la maintenir dans la voie artistique qui lui a été tracée.

Le conférencier se propose donc d'examiner ce qu'a été depuis 50 ans, en France, l'art appliqué à l'industrie et, second point, comment l'enseignement pédagogique a dirigé le goût.

Sous l'empire c'est le style romain qui domine; puis vient le style batard de Charles X. La révolution du romantisme éclate avec Paul Delaroche et Delacroix. Liénart crée dans ses bahuts le style Louis Philippe, et ses sujets décoratifs, empruntés aux choses usuelles de la vie, passent dans les dispositions des étoffes.

Barbedienne commence bientôt la reproduction en bronze des œuvres de nos grands sculpteurs et l'Europe entière devient tributaire de la France.

L'exposition de 1855 révèle un style portant deux notes bien caractérisées. Napoléon s'occupait d'archéologie et il s'inspirait des chefs d'œuvres de la Rome ancienne.

Tout devient Pompéien: dans les constructions, les dessins, le même genre reparaît. L'impératrice, de son côté, encourageait en mémoire de la reine Marie Antoinette, le goût du style Louis XVI. Le mélange des deux styles forme bientôt le fond de l'ornementation.

Avec la République on se porte plutôt sur la Renaissance avec des réminiscences dues aux études archéologiques.

A l'exposition de 1878, apparaît le style Louis XV, qui se prête si bien à la reproduction du caractère vif et pétillant du Français.

Alors est venu le goût du bibelot, la manie des collections. Mais malheureusement cette manie a entraîné après elle une industrie, la fabrication des objets d'art anciens.

C'est là, dit le conférancier, une tendance contre laquelle il faut réagir. L'art français qui, à aucune époque n'a atteint un niveau aussi élevé, ne peut se borner à copier simplement les productions d'un autre âge, il faut qu'il crée toujours du nouveau.

Mais quel sera ce « nouveau ». C'est ici qu'apparaît le rôle de la pédagogie en matière d'art.

En 1851 il n'y avait en France que quelques Ecoles des Beaux-Arts. Le gouvernement chargea un archéologue distingué, M. de Laborde, d'aller étudier, à l'exposition de Londres, les questions de l'art appliqué à l'industrie.

M. de Laborde reconnut qu'il n'y avait qu'un seul goût, le goût français, mais que ce goût avait besoin de direction. Il déposa un rapport mémorable dans lequel il faisait appel aux artistes pour fournir des modèles à l'industrie et il conseillait de pousser à l'étude du dessin et de travailler à former le goût du consommateur.

Il a fallu longtemps pour que les idées de M. de Laborde fussent mises en application et c'est depuis quelques années seulement qu'on a donné une impulsion sérieuse à cet enseignement que la ville de Roubaix a adopté l'une des premières.

Les avis de M. de Laborde avaient été écoutés à l'étranger. En Angleterre il se fondait une école spéciale qui aidait à établir les bases d'une industrie d'art.

En Allemagne, l'évolution fut plus longue, mais, après 1870, on voyait surgir dans un grand nombre de villes des écoles et des musées de l'art appliqué à l'industrie. Mais les Allemands n'ont fait que copier : ils ne savent pas inventer et ils sont amenés à reconnaître eux-mêmes, sur ce point, la supériorité de la France.

Donc si nous faisons du nouveau, grâce à notre goût et à notre esprit, nous imposerons toujours nos produits au monde et nous contribuerons à augmenter la richesse de notre pays.

Mais que faire de nouveau?

S'inspirer l'archéologie, dit M. Bapst, aux élèves qui l'écoutent, et vous constaterez dans l'histoire de l'art que toutes les époques brillantes ont dû leur splendeur à l'invention. Allez demander vos modèles à la nature, étudiez la feuille, la fleur, l'oiseau, recherchez partout la partie décorative pour en faire l'adaptation à votre genre d'industrie et former une sorte de *stilisation* suivant les goûts de l'époque.

Mais, ajoute le conférencier, ces principes ils sont déjà appliqués ici et j'en ai trouvé la preuve dans les excellents travaux que j'ai beaucoup admirés.

M. Bapst termine en félicitant les élèves, les professeurs qui ont su les diriger dans la voie artistique et enfin le conseil d'encouragement, à qui est due l'initiative de la création d'une école qui sera la gloire de la France.

Inutile de dire que cette conférence a été très chaleureusement applaudie.

Le Conseil municipal se réunira, le vendredi, 6 février, à sept heures et demie du soir, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session de février 1891. Nomination d'un secrétaire. — 2. Dépenses imprévues. Compte rendu de l'emploi. — 3. Fourneaux économiques. Demande d'un crédit supplémentaire, vote d'une prévision de recette. — 4. Id.; denrées alimentaires. Marchés de gré à gré. — 5. Bureau de bienfaisance. Demande d'un crédit supplémentaire. — 6. Fournitures diverses de bureau pour les services des bâtiments, de la Voirie, de la Police, de l'Octroi et de la Condition publique. Cahier des charges en vue de la mise en adjudication. — 7. Fourniture de sable aux Ecoles maternelles. Marché de gré à gré. — 8. Condition publique. Camionnage du coke. Marché de gré à gré. — 9. Id.; fournitures d'allumefeux, de charbon, de coke et de registres et imprimés spéciaux. Projet de marchés. — 10. Monument à la mémoire des combattants tombés pour la Patrie les 30, 31 août et 1er septembre 1870. Souscription organisée par la ville de Sedan.

11. Institut Turgot. Fournitures d'atelier. Cahier des charges pour la mise en adjudication. — 12. Bourses et subsides. Ecole Nationale des Beaux-Arts. Demande formée par M. Charles Lefebvre. — 13. Bâtiments municipaux; Ecole de filles de la rue du Pile; règlement de compte de mitoyenneté avec M. Couteau. — 14e id.; Ecole de garçons de la rue Brezin; règlement de compte de mitoyenneté avec M. J.-D. Debaisieux. — 15. Id.; Entretien des propriétés communales en 1890; demande d'un crédit supplémentaire. — 16. id.; Acquisition de mobilier scolaire; fourniture de bois et de fer; projet de marché de gré à gré. — 17. id.; Fourniture de charbon aux établissements communaux; frais d'impression des devis et cahier des charges; vote d'un crédit en recette et en dépense. — 18. id.; Chauffage des établissements municipaux; briquettes allume-feux; projet de marché de gré à gré. — 19. id.; Condition publique; installation d'un monte-charge; demande d'un crédit supplémentaire. — 20. id.; Octroi; gare de Roubaix-annexe; établissement d'une bascule; demande d'un crédit supplémentaire. — 21. id.; Bureau de bienfaisance; homologation d'une police d'assurances. — 22. Voirie municipale; cessions de terreins à la voie publique; MM. Bastin, boulevard d'Armentières; Van Welden, boulevard de Metz; Pannetrat, rue Rollin. — 23. Id.; service du balayage; mise en adjudication de la fourniture et des réparations des balais. — 24. Id.; enlèvement des immondices; demande d'un crédit supplémentaire. — 25. Id.; remboursement à l'octroi des droits dus par le service de la Voirie. — 26. Id.; installation et entretien de bouches à incendie et de bornes-fontaines, demande d'un crédit supplémentaire. — 27. Id.; boulevard Gambetta. Section comprise entre la rue de Lannoy et le canal; nivellement. — 28. Id.; rue de l'Alma. Elargissement de la partie comprise entre les rues de l'Avocat et Isabeau-de-Roubaix; offres aux expropriés. — 29. Id.; boulevard de Douai; dégagement vers le nouvel hospice; offres aux expropriés. — 30. Id.; rue de Barbieux; construction d'un aqueduc entre une rue à ouvrir (rue Séguier) et la rue de Dammartin.

31. Voirie municipale; voirie municipale et vicinale; répartition des materiaux pour 1891. — 31 bis. Entretien du Square de l'école nationale des arts industriels; inscription d'un crédit en recettes et en dépenses. — 32. Voirie municipale. Rue Lacroix, pavage de la section comprise entre la rue Pellart et la rue Saint-Louis. — 33. id.; rue Mimerel. Ouverture. Cession à la ville et classement. Avis du Conseil sur les résultats de l'enquête. — 34. id.; Elargissement du pont St-Vincent-de-Paul. Réception définitive. — 35. Rue des Arts. Construction d'un viaduc; réception définitive.

Rapports des Commissions : 1. Bâtiments communaux; groupe scolaire de la rue de l'Hommelet (habitation de la directrice de l'Ecole de filles située rue Ternaux), règlement de compte de mitoyenneté avec M. L. Toulemonde. (M. Dupire). — 2. Id.; Ecole communale du boulevard d'Hallnin; règlement de compte de mitoyenneté avec MM. L. Derville et fils. (M. Dupire). — 3. Id.; Ecole de la rue du Coq-Français; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. Emile Nys et L. Mathieu. (M. Dupire). — 4. Id.; Ecole de garçons de la rue Brézin; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. Piat-Agache, Truchet, Dekien, G. Leclercq, E. Burgrave. (M. Dupire). — 5. Id.; Ecole de la rue Decrême; règlement de comptes de mitoyenneté avec MM. A. Roussel et Deroubaix. (M. Dupire). — 6. Id.; Ecole de filles de la rue de Soubise; règlement de compte de mitoyenneté avec Mlle Léhoucq. (M. Dupire). — 7. Id.; Octroi; construction d'un bureau rue d'Isly. (M. Deleporte-Bayart). — 8. Id.; Abattoir; construction d'un logement pour l'inspecteur. (M. Deleporte-Bayart). — 9. Id.; Voirie municipale; demande de construction d'une passerelle entre les rues du Chemin de Fer et du Fresnoy. (M. Heyndrickx).

Bâtiments communaux; Caisse des écoles; projet de budget pour 1891. (M. le Dr Derville) — 11. id.; Police; hobillement des agents de la sûreté et des secrétaires de police. (M. Carissimo). — 12. id.; Demande formée par M. Gabriel Nogaret. (M. Heyndrickx).

Réunion de Commissions municipales. — Les troisième et première Commissions se réuniront aujourd'hui mardi, à six heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, pour examiner le projet de construction d'un Mont-de-Piété.

Les listes électorales. — Le maire de la ville de Roubaix, a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que le délai pour les réclamations et demandes en inscription sur les listes électorales expire le *mercredi 4 février à minuit*.

Une nouvelle ligne téléphonique entre Fourmies, Roubaix et Tourcoing. — Le ministre du commerce et de l'industrie vient d'approuver une convention intervenue entre l'Etat et la ville de Roubaix pour l'établissement d'une communication téléphonique entre Fourmies, Roubaix et Tourcoing.

Société de Géographie. — Le comité de la section de Roubaix nous prie d'annoncer que la prochaine conférence aura lieu le 14 février